

seraient payés. A mon avis, il vaudrait mieux accepter le billet promissoire du ministre que d'écouter toutes les âneries qu'on a dû entendre jusqu'ici.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Osler: Je suis positivement sûr que si, en dépit de la logique et du bon sens, le bill n'est pas adopté et reste en plan au *Feuilleton*, le gouvernement ne trahira pas les agriculteurs et paiera l'intérêt sur l'argent qu'il leur doit.

M. Paproski: Il les a déjà trahis. Que les tribunaux en décident.

M. Osler: Pourquoi quelqu'un ne porte-t-il pas l'affaire devant les tribunaux alors?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Même si la présidence a dit tantôt que la Chambre était de bonne humeur cet après-midi et si je me suis montré aussi indulgent que possible, les députés ne doivent pas oublier que c'est sur eux d'abord que repose la bonne réputation de la Chambre. Elle exige qu'on suive le Règlement d'aussi près que possible, pour ce qui est de la pertinence et de l'ordre, de même que les autres articles du Règlement. La présidence ne saurait assumer à elle seule cette responsabilité et je prierais tous les représentants à la Chambre de collaborer dans ce sens.

M. Osler: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai à peu près terminé de toute façon. Sauf erreur, c'est une promesse que le ministre a solennellement faite aux agriculteurs cet après-midi en disant qu'ils seront payés en vertu de l'ancien bill si le gouvernement refuse d'adopter le nouveau. S'il y a un retard indu, le remboursement s'accompagnera de l'intérêt. Y a-t-il rien de plus juste? Faudrait-il être rigoriste et effectuer les paiements en vertu de l'ancienne loi, ce qui reviendrait à donner d'une main et à ôter de l'autre? Ce n'est pas de cette façon que l'on agit en affaires. Ce serait stupide. Il ne s'agit nullement d'outrage au Parlement, comme certains députés voudraient nous le faire croire.

Une voix: Vous n'avez pas honte?

M. Osler: S'il s'agissait d'outrage au Parlement, je m'inquiéteraient tout autant que n'importe qui. Je suis de l'avis de mon collègue qui a posé tout à l'heure la question de privilège. Qu'elle ait été acceptée ou non, les accusations en l'air ne sont d'aucune utilité pour personne. Les Canadiens n'en sont pas de meilleure humeur pour autant et les cultivateurs, pas plus sûrs de recevoir leur argent.

Les députés d'en face s'expriment comme si les députés de ce côté-ci étaient coupables de mépris du Parlement. Si les cultivateurs n'obtiennent pas leur argent, je serai aussi préoccupé que n'importe quel député d'en face et j'en rejeterai certainement la responsabilité sur le gouvernement, mais je lui fais suffisamment confiance pour savoir que les cultivateurs toucheront leur argent.

M. Paproski: Vous devriez avoir honte. Il sait bien qu'il n'est rien. Vous êtes un fumiste.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) invoque-t-il le Règlement?

M. Nystrom: Je me demande si le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) répondrait à une question puisqu'il lui reste encore du temps.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député sait qu'il ne peut poser une question que s'il obtient le consentement du député qui a la parole.

M. Osler: Oui.

M. Nystrom: J'aimerais poser au député une question simple à laquelle il pourra probablement répondre par un oui ou par un non. Je pose ma question en toute sincérité. La politique mise à part croit-il que, du point de vue juridique, le gouvernement a le droit de retenir les versements prévus aux termes de la loi avant qu'elle soit abrogée? Indépendamment de toutes les considérations politiques, l'a-t-il ce droit, oui ou non?

M. Osler: Même si j'étais avocat, je ne crois pas que j'y répondrais simplement par un oui ou par un non. Les avocats gagnent leur vie grâce à des décisions longuement mûries.

M. Paproski: Vous n'êtes pas avocat.

M. Osler: Si seulement vous vous taisiez, vous entendriez ma réponse: si le gouvernement dans un délai raisonnable ne s'acquittait pas de son obligation, il serait tenu responsable comme n'importe qui, mais le ministre vient de vous dire que l'argent sera versé dans un délai raisonnable.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Après les prochaines élections.

M. Nystrom: Puis-je poser une question complémentaire?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je répète qu'il n'est ni normal ni conforme au Règlement de la Chambre, bien qu'une question puisse être posée avec la permission du député, de permettre de nombreuses questions. Je suis disposé à permettre une autre question si le député de Winnipeg-Sud-Centre est prêt à l'accepter. Toutefois, nous céderons ensuite la parole au député de Regina-Lake-Centre (M. Benjamin).

M. Nystrom: Vu que le député a parlé d'un délai raisonnable et qu'il s'est maintenant écoulé 14 ou 15 mois depuis les derniers versements, le député pourrait-il nous dire ce qu'il considère comme délai raisonnable avant de passer à l'action comme nous le faisons de ce côté-ci de la Chambre?

• (5.20 p.m.)

M. Osler: Monsieur l'Orateur, je crois l'avoir expliqué clairement tout à l'heure. La session prendra fin et le bill restera en plan au *Feuilleton*, si la Chambre ne l'adopte pas. Si d'ici là le gouvernement n'a pas convaincu l'opposition qu'il prend au sérieux la mesure législative sur l'agriculture, nous ne pouvons pas faire autre chose que de faire les versements prévus par l'ancienne loi.